



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 117731

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation de la profession de traducteur qui depuis un certain nombre d'années a connu une paupérisation qui peut porter atteinte sérieusement au développement de la profession et par conséquent au développement de la langue française à travers le monde. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour éviter l'aggravation de ce mal et sauvegarder la place de la France dans le monde.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication se félicite de la publication du rapport de M. Pierre Assouline sur le métier de traducteur littéraire. Celui-ci apporte un éclairage utile sur l'évolution de ce métier en France et sur les enjeux qui se posent à une profession encore peu reconnue. Il trace également des pistes de travail intéressantes pour l'avenir. De plus, cette enquête a contribué à relancer les échanges entre les éditeurs et les traducteurs sur le statut et les conditions d'exercice de la profession. Le constat de la baisse des revenus de cette profession en France au cours des quinze dernières années est préoccupant. Même si la condition du traducteur en France semble être meilleure que dans la plupart des autres pays européens, sa détérioration pourrait porter atteinte à la diversité et à la qualité des traductions disponibles à l'avenir. La question de la rémunération des traducteurs constitue donc un enjeu important, y compris pour les éditeurs. Elle est abordée dans le cadre du dialogue interprofessionnel qui s'est ouvert le 15 septembre entre le Syndicat national de l'édition et l'Association des traducteurs littéraires de France. Pour les autorités publiques, le soutien à la traduction littéraire et aux traducteurs est une priorité affirmée : des moyens significatifs y sont consacrés, principalement à travers le Centre national du livre (CNL), dont les aides octroyées à la traduction en 2010 s'élevaient au total à environ 2,8 Meuros. Le CNL est très attentif à la rémunération des traducteurs dans l'attribution de ses aides à la traduction. En effet, il propose une prise en charge plus importante des frais de traduction lorsque la rémunération du traducteur est comprise dans une fourchette haute. Il a ainsi un rôle incitatif et de sensibilisation important auprès des éditeurs qui pourrait être renforcé. Les recommandations de M. Assouline, relatives au renforcement des règles d'octroi des aides par le CNL vont dans ce sens et méritent d'être étudiées. Par ailleurs, la question de la rémunération des traducteurs est indissociable d'une réflexion sur la valorisation de ce métier, d'une part, et sa professionnalisation, d'autre part. Ainsi, la création d'un portail avec des ressources en ligne, préconisée par le rapport pour remédier au déficit de connaissance et de reconnaissance des métiers de la traduction, est intéressante. De même, la question de la formation posée en ouverture du rapport est essentielle : si le constat de la professionnalisation croissante des traducteurs est positif, sa forte anglicisation mériterait que l'on travaille à une meilleure valorisation dans les filières des autres langues européennes et des langues rares comme le chinois, le turc et l'arabe. C'est l'ensemble de ces pistes qui doivent être creusées si l'on souhaite renforcer la profession de traducteur. Enfin, l'action de la France en faveur de la traduction doit également être portée au niveau européen. Il convient de poursuivre le dialogue avec les institutions et les partenaires européens pour mettre en oeuvre les pistes de travail dessinées par la présidence française de l'Union européenne en 2008 (voir la note intitulée « Multilinguisme, traduction et dialogue

interculturel » [http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/Reference09_Multilinguisme-Trad-DialInter.pdf]). Dans le domaine de la traduction littéraire, les autorités françaises souhaitent, par exemple, que l'Union contribue à mieux faire connaître les systèmes nationaux d'aide à la traduction, qu'elle encourage la traduction des grands textes du patrimoine littéraire européen et valorise la création littéraire contemporaine. L'Union pourrait également soutenir la professionnalisation des traducteurs, en proposant un cadre de référence pour les métiers de la traduction, et faciliter leur mobilité en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117731

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9683

Réponse publiée le : 15 novembre 2011, page 12024